

# NEWSLETTER

## JANVIER 2022

2022  
HAPPY  
NEW YEAR



Cher pharmacien,

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et avez pu profiter de moments chaleureux et festifs, de mets gourmands mais aussi de repos...

En 2021, l'équipe de FarmaPlus a accompli pas mal de travail avec notamment l'adhésion de nouvelles sociétés membres, le développement d'un module sur les addictions et le sevrage tabagique, la révision de deux modules existants (dermatite atopique/stress et anxiété), la mise à jour de notre base de données de pharmaciens, la mise en place d'un nouveau système d'inscription moins contraignant, la publication des nombreux produits de nos membres (disponibles [ici](#)) sans oublier nos partenariats avec les magazines « Pharmassistante » et « Le Pharmacien » dont nous publions mensuellement les dossiers santé.

**Que pouvez-vous espérer en 2022?** Le développement de nouveaux modules d'e-learning concernant

1. l'immunité 2. la contraception d'urgence 3. les plaies buccales

Mais aussi ... la mise en ligne de nouveaux produits, de nouveaux dossiers santé s'inscrivant dans le cadre de la formation continue obligatoire des pharmaciens, la mise à jour de l'un ou l'autre module existant et, nous l'espérons, encore d'autres surprises!

Via nos prochaines newsletters, vous serez bien entendu informé de toutes ces nouveautés afin de pouvoir vous former sans attendre et rester toujours au top de vos connaissances!

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter tout le meilleur pour 2022. Prenez soin de vous!

L'équipe de FarmaPlus



Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle société au sein de FarmaPlus. Il s'agit de **URGO** dont les produits de soins et de santé seront prochainement mis en ligne. Vous pourrez ainsi les conseiller à vos patients dans le cadre du traitement de l'une ou l'autre question de santé spécifique.

## Livrer vos produits au domicile de vos patients, possible ou pas?



En cas de commande via un site web ou une pharmacie en ligne, les produits sont livrés au domicile du client. Mais pouvez-vous également livrer vous-même des produits au domicile du patient qui, du fait de sa mobilité réduite, recourt à la livraison à domicile ? Quelles sont les règles à observer ?

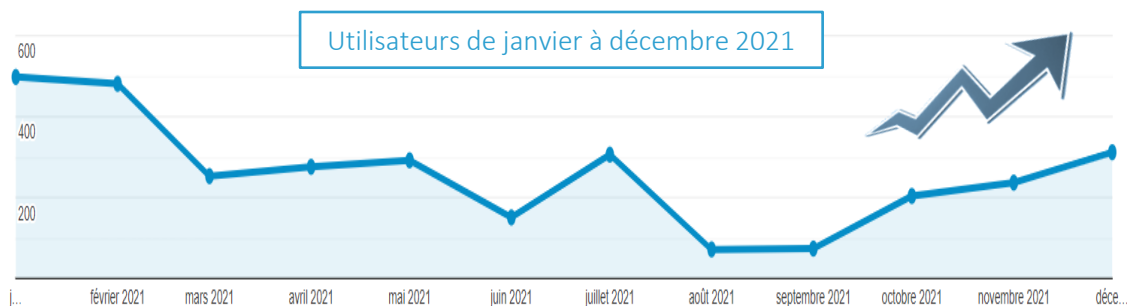
Informez-vous en lisant [cet article](#) paru dans la dernière édition du magazine « Le Pharmacien »

## FarmaStats



2.238 pharmaciens inscrits à ce jour sur FarmaPlus

5.129 certificats délivrés à 1036 utilisateurs



Pas encore inscrit sur FarmaPlus?

Créez dès maintenant votre compte gratuit sur <https://farmaplus-elearning.be/>